



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

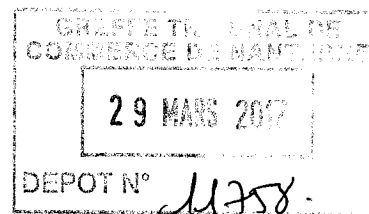
Numéro de gestion : 1986 B 03202

Numéro SIREN : 324 590 413

Nom ou dénomination : Aareon France

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2017 sous le numéro de dépôt 11758

AAREON FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 800 000 euros
Siège social : 9/11 rue Jeanne Braconnier
92360 MEUDON LA FORET



R.C.S. NANTERRE 324 590 413

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 Janvier à 11 heures
Au siège de la société

AAREON A.G
Société de droit allemand
Dont le siège social est IM Münchfeld 1-5 D-55 122 MAINZ (Allemagne)
Représentée par Monsieur ALFLEN

Associé unique de la société AAREON FRANCE

A PRIS LA DECISION SUIVANTE RELATIVE A :

- Nomination d'un Directeur Général Délégué

PREMIERE DECISION

L'associé unique nomme en qualité de Directeur Général Délégué, à compter du 01/03/2017 pour une durée indéterminée :

Monsieur El Hadi BASTA
Demeurant 2 rue Haute – 92350 RUEIL MALMAISON.

Monsieur El Hadi BASTA déclare accepter les fonctions de Directeur Général Délégué qui viennent de lui être confiées.

Monsieur El Hadi BASTA affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Dans le même temps, l'associé unique prend acte que Monsieur El Hadi BASTA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La rémunération du Directeur Général Délégué sera fixée ultérieurement. La société prendra en charge les cotisations sociales afférentes à sa rémunération. Il sera rattaché au contrat de mutuelle entreprise sauf s'il remplit les conditions de dispense.

Il est rappelé que Monsieur El Hadi BASTA est bénéficiaire d'un contrat de travail dans la société en qualité de Directeur commercial. Il est précisé que son contrat de travail est maintenu, en cumul avec son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et la Présidente et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Associé unique

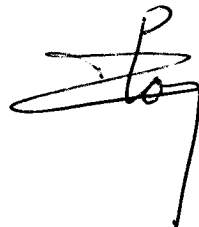
AAREON A.G

Représentée par M. ALFLEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. ALFLEN', written in a cursive style.

Présidente

Madame Chantal PENELON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal PENELON', written in a cursive style.